

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt et un du mois de février à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le treize du mois de février 2024, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne-les-Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Année 2024
Séance du 21 février 2024

N°25

**Objet : Mise en place d'une
Commission d'attribution des
places en crèche**

Est nommée secrétaire de séance : Sandrine COSSERAT

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BONZI Maryse, BOGHOSSIAN Alex (jusqu'au rapport n° 9), BOURJAC Bruno, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n°02), COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DOMINICI Pascale, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max (jusqu'au rapport n° 27), FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HONNORAT Michèle, JOUVES Marc, KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel (jusqu'au rapport n° 24), OBELISCO Francine, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SEJOURNE Daniel, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à GRANOUX Nellie

Etaient représentés :

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
COCHET Brigitte a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à GRANET-BRUNELLO Patricia
ISOARD Christian a donné pouvoir à CAZERES Benoit
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
PARIS Mireille a donné pouvoir à KUHN Francis

Etaient excusés :

AUZET Guy - BALIQUE François - BASSET Françoise - DE SOUZA Benoit - FIGUIERE Marie José - FLORES Sylvain - LAQUET Laura - PELESTOR Michel - RICHAUD Véronique - RISSO Gilbert - UGHETTO Wendy - URQUIZAR Danièle

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2024

Application agréée E-legalite.com

Madame FONTAINE Sonia, rapporteur, expose ce qui suit :

Provence Alpes Agglomération exerce la compétence additionnelle enfance/petite enfance de par ses statuts. A ce titre, la communauté d'agglomération gère cinq Etablissements d'Accueils de Jeunes Enfants (EAJE) sur son territoire, à savoir :

- Crèche « Les Premiers pas » à Digne-les-Bains. 49 places
- Crèche « Les Gar'nements » à Mallemoisson. 30 places
- Crèche « Les Petits santons » à Moustiers-Ste-Marie. 20 places
- Crèche « Le P'Tit Jardin » à Digne-les-Bains-15 places
- Micro-crèche « Bédunia » à Beynes-10 places

Par ailleurs, la communauté d'agglomération gère un Relais Petite Enfance (RPE) dont l'une des principales missions est d'être un guichet unique d'information pour les familles en recherche d'un mode de garde.

Depuis plusieurs années, les listes d'attente pour les places en crèche augmentent et laissent de nombreuses familles insatisfaites. Jusqu'à maintenant, le seul critère pour obtenir une place en EAJE était la date d'inscription de l'enfant en liste d'attente. Or, ce critère unique ne suffit plus à justifier l'admission d'un enfant en crèche. C'est pourquoi il est proposé d'installer au sein de collectivité une **commission d'attribution des places**.

Composition de cette commission :

Présidée par la Vice-Présidente déléguée à la compétence Enfance/ Petite Enfance ou son représentant, la commission est composée :

- d'un élu de chaque commune du territoire de compétence
- des membres de la commission technique (voix consultative)

Commission technique :

- la/ le responsable du service petite enfance
- les directrices (eurs) et adjoint(e)s des établissements d'accueil
- la/ le responsable du relais petite enfance

Aucun quorum n'est exigé pour les décisions prises par la commission.

Le règlement de fonctionnement de cette commission est proposé en annexe.

Il est proposé :

- D'approuver le règlement de fonctionnement de la commission d'attribution des places dans les EAJE gérés par Provence Alpes Agglomération,
- De dire que ce règlement entre en vigueur à compter du 1^{er} mars 2024,
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer ce règlement d'admission et à engager toutes les démarches pour la mise en œuvre de cette décision.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

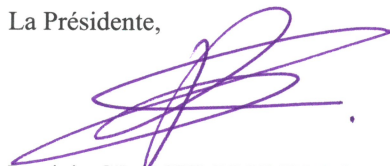
A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,



Sandrine COSSERAT

PUBLIE LE :

05 MARS 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2024

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20240221-25_21022024